



# La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

Février 2023  
NEWSLETTER N°23

## EDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

Février, le plus court des mois, pour autant nous ne chômons pas.  
Le contexte actuel est très anxiogène pour beaucoup.  
Réorganisation après réorganisation, cela prend toute notre attention.

Vos élus CFE-CGC porteront vos inquiétudes lors des instances dédiées,  
nous porterons vos « voix » lors des négociations à venir.

ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN!

### *Bien syndicalement*



**Cyril Franches**  
Délégué Syndical Central



**Julie Lucas**  
Déléguée Syndicale Centrale adjointe

## FOCUS DE FEVRIER



- NAO des commerciaux
- Retour sur la commission métier du 02 Février
- Compte épargne temps
- Réforme des retraites
- Partenariats 2023

## NAO des COMMERCIAUX – suite et fin

**Le dernier round des NAO des commerciaux vient de se terminer par la réunion du 22 février 2023, un accord a été signé malgré un démarrage chaotique.**

En préambule, nous avons fait un bref récapitulatif des réunions précédentes dont la dernière du 03 février 2023 sur laquelle **nous avons fait valoir une fin de non-recevoir ou de discussion sur une éventuelle modification de la prime de croissance de stock pour gommer les effets liés à l'augmentation du PASS 2023.** De plus, nous sommes toujours la seule corporation du groupe à ne pas avoir d'enveloppe d'augmentation sur la base de la masse salariale mais uniquement sur la base du salaire fixe, ce qui induit une baisse significative de l'enveloppe.

Malgré cela, nous sommes arrivés à obtenir :

Passage du fixe de 1416 à **1450 euros** / Passage des frais de 200 à **250 euros** (125€ pour les Formateurs et RRAC)

- ✓ Ticket resto de 8,81 à **9,87 euros**
- ✓ PPV dite "Prime Macron" **800 euros**

La date d'application de chaque mesure est :

- **Au 1er janvier 2023 :**
  - o Application rétroactive de l'évolution du salaire fixe des conseillers commerciaux ;
  - o Application rétroactive de l'évolution de l'enveloppe de frais des conseillers commerciaux
  - o Application rétroactive de la prime dite « de vie chère » ;
  - o Application de toutes les mesures relatives au temps de travail ;
- **Au 1er avril 2023 :**
  - o Revalorisation du titre-restaurant
- Au moment de la paie du mois d'avril 2023 :
  - o Versement de la **Prime de Partage de la Valeur**
- **Au 1er mai 2023 :**
  - o Indemnisation du 1er mai

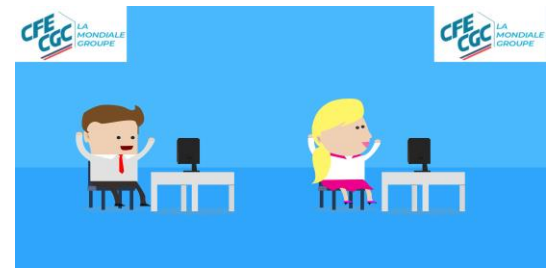


**En conclusion, même si nous n'avons pas eu gain de cause sur le changement de calcul de l'enveloppe d'augmentation sur la base fixe + variable, nous avons, pour la première fois depuis très longtemps, le sentiment d'avoir pu réellement négocier et d'avoir obtenu des avancées positives pour les commerciaux.**

## COMMISSION METIER DU 02 FEVRIER 2023

Les principaux sujets abordés lors de la dernières commissions métiers furent :

- Les résultats et l'activité commerciale du réseau
- L'environnement de travail des collaborateurs: organisation, outils, produits, politique partenaire
- L'acceptation médicale
- La gestion collective
- Le service prestation retraite et décès



► La production commerciale en 2022 baisse de 10% par rapport à 2021. Selon la Direction, le développement du PERI et du PERO en 2021 avait augmenté exceptionnellement nos résultats.

Les élus ont fait remarquer que la baisse de 12% du système de calcul de la PCP peut expliquer aussi cette contreperformance. La productivité du réseau semble pourtant avoir moins baissé que la production. La seule gamme de produits ayant vu ces résultats augmentés est l'épargne patrimoniale (+10%) sinon la retraite individuelle a baissé de 9%, la retraite collective de 15%, l'épargne standard de 10% et les certificats mutualistes de 34%.

Les effectifs ont aussi diminué sensiblement de 830 collaborateurs à 778. La Direction projette de recruter 150 nouveaux collaborateurs. Aucune évolution de conditions de salaire pour les nouvelles recrues n'est encore actée. La Direction affirme qu'une réflexion est ouverte à ce sujet ainsi que sur la fidélisation des conseillers « croisière ». Les élus ont fait remarquer que l'absence de voiture de fonction serait un des principaux « points de blocage » à tout nouveau recrutement.

► **La nouvelle organisation devrait être opérationnelle au 1<sup>er</sup> mars 2023.**

Plusieurs nouveautés devraient voir le jour au second trimestre: Visibilité dans XRM de la plus-value des contrats, l'ensemble des échanges avec les sociétaires devrait être visible et se substituer au Tracking, les assistantes devraient pouvoir consulter bientôt le portefeuille matière ...etc. L'objectif final étant, au dire de la Direction, qu'à terme: « Tout soit dans Xrm ».

► Les élus ont demandé une clarification de la procédure de suivi des formations DDA et ont insisté sur le fait qu'il était regrettable qu'aucun lien ne soit fait entre Mon Campus et Perform pour faciliter le suivi de la réalisation des formations.

*Plusieurs élus ont aussi fait remarquer qu'il serait nécessaire de renouveler la politique partenaire, notre Groupe étant de moins en moins présent dans les cabinets comptables.*

## COMMISSION METIER DU 02 FEVRIER 2023

► **Le service prestations en prévoyance est aujourd'hui confronté à de lourdes difficultés.** Leurs effectifs ont baissé de 13 à 9 collaborateurs. Les délais de traitement des dossiers d'indemnisation se sont donc rallongés sensiblement et cela devient inacceptable pour les sociétaires. Le nombre de contestation augmente. La Direction pourtant ne semble pas vouloir recruter d'autant plus que certains collaborateurs vont partir prochainement en retraite. Les élus ont manifesté leur profonde inquiétude. Quand la Direction va-t-elle réagir ? La situation s'est d'autant plus détériorée avec la mise en place d'un nouvel outil de gestion des dossiers qui semble être beaucoup moins performant que le précédent. Espérons que cette régression d'outil ne mettra pas le Groupe en risque financier.

► **La direction du service de la gestion retraite collective fait toujours face à de nombreuses difficultés.** 30 personnes travaillent sur les anciens régimes de retraite supplémentaire souscrits dans le cadre de l'article 83 et les nouveaux PERO. L'ensemble des demandes workflow (8X et PTV) est extrêmement conséquent. Le passage FRPS a généré un grand nombre d'incidents qui auraient pu être apparemment mieux anticipés. Le changement de code assureur sur 8X et sur PTV n'a pas du tout été anticipé. Aucune communication n'a été transmise avant le mois de décembre aux entreprises et experts-comptables concernant la modification du code assureur pour la DSN. Toutes les communications FRPS ont mentionné un compte bancaire erroné pour la partie PTV. La rédaction d'un document à destination des entreprises pour expliquer le mode de fonctionnement de la DSN et du téléversement est actuellement à l'étude.

► **Parmi les faits marquants en 2022, le service des prestations note la très forte hausse des demandes d'anticipations et de sorties en capital,** et plus particulièrement en capital fractionné à la suite de la transformation du portefeuille Madelin. Il a été rappelé durant la séance que le devoir de conseil sur les PERI est obligatoire mais s'agissant des capitaux fractionnés, aucun ILR n'est envoyé, le client dans ce cas doit proroger son contrat. Le devoir de conseil n'a donc lieu que pour le versement du capital en une seule fois ou le versement de la rente. Le client doit se positionner sur une option et en fonction du choix opéré, la gestion envoie un ILR adapté à sa demande. A court terme, un rappel des règles via une communication va être effectué. Les délais de paiement des prestations décès sont aussi de plus en plus encadrés, sachant que le Groupe doit payer des intérêts de retard.

## COMPTE EPARGNE TEMPS

Le compte épargne-temps (CET) permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée), en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises, ou des sommes qu'il y a affectées. Les conditions d'utilisation des droits acquis par le salarié sont précisées par la convention ou l'accord prévoyant l'ouverture du CET.

Pour le GIE LA MONDIALE, par exemple un salarié administratif peut décider de porter sur son compte des jours de congés payés annuels pour le nombre excédant 25 jours ouvrés pour un salarié à temps plein ET des jours liés à la réduction de temps de travail (RTT) dans la limite de 10 jours par an pour chaque collaborateur base temps plein.

Ce nombre de jour de congés octroyés en application des dispositions relatives à la réduction de temps de travail est porté à 13 jours pour les salariés de 55 ans et plus .

Vous pouvez aussi épargner en transformant votre prime de 13<sup>ème</sup> mois et votre prime de vacances en jours sur votre CET.

**N'oubliez pas, il ne vous reste plus que quelques jours sur ce mois de février** pour effectuer la conversion de vos jours non-utilisés en 2022 pour les convertir sur votre CET. **Dead line 5 mars 2023**

Réalisez votre demande via [Mes Services RH](#) > Gestion de votre Compte Épargne Temps > Rubrique CET > Placement jours sur CET.



### Comment utiliser votre CET

- Pour passer progressivement à un temps partiel ;
- Pour anticiper votre départ à la retraite ;
- Financer des jours sans solde;
- Congé sabbatique;
- Création ou reprise d'entreprise,
- financer une période de formation

### NB : Jours de fermeture 2023 et RTT imposés

**Vendredi 19 mai & Lundi 14 août 2023.**

**Le lundi de pentecôte reste un jour férié déjà déduit des JRTT dans le cadre de la journée de solidarité**



**RDV LE 7 MARS 2023**



“

C'est la réforme de trop, la réforme qui vient attaquer les salariés, les futurs retraités pour pouvoir leur prendre de l'argent et financer d'autres projets qui n'ont rien à voir avec l'équilibre des comptes de la retraite.

”

**Décaler l'âge de départ, c'est non, non, et NON !**

## Comité d'entreprise et partenariats 2023

# Club Med

## COLLECTIVITÉS

Pour bénéficier des meilleures offres à réserver sur club med collectivités, identifiant et code d'accès à retrouver sur votre nouveau site web du comité d'entreprise



Appeler la centrale au 01.70.74.11.56 pour des offres depuis plusieurs ports européens et procédure d'annulation simplifiée. Jusqu'à 10% de réduction immédiate en indiquant les identifiants proposés par votre comité social et économique La Mondiale.



Jusqu'à 30% de réduction via le site collectivité

<http://ce.pv-holidays.com/fr-fr/login>

Identifiants pour des raisons de confidentialités indiqués sur votre espace salarié sur comité d'entreprise



## Pourquoi nous rejoindre

En rejoignant la CFE CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.

A la CFE CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.

Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !



[Lamondialecfecgc.fr](http://lamondialecfecgc.fr)



[@cfecgc\\_alm](https://twitter.com/cfecgc_alm)



CFE-CGC La Mondiale



Cyril Franches

Pour ADHERER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

**Cyril FRANCHES**

Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)

**Laure BERNARD**

Déléguée Syndicale (SNCSA)

**Patrick BENNEZON**

Délégué Syndical (SNIA)

**Samuel PERROTTET**

Délégué Syndical (SNAPA)

**Stéphane OLLIVIER**

Délégué Syndical (SNAPA)

**Georges WAKNINE**

Délégué Syndical (SNCSA)

**Julie LUCAS**

Déléguée Syndicale Centrale Adjointe (SNCSA)

- ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU
- ÊTRE INFORMÉ DES RÉALITÉS DE VOTRE ENTREPRISE
- ÊTRE EN MESURE D'ANTICIPER ET PESER SUR LES DÉCISIONS DE L'EMPLOYEUR
- ÊTRE ACTEUR DANS LES DÉCISIONS PRISES PAR NOTRE SECTION
- ÊTRE RESPONSABLE, CONSCIENT DU RÔLE QUE JOUE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN
- ÊTRE PARTICIPATIF DANS LA VIE DU SYNDICAT
- ET ENFIN, BÉNÉFICIER D'UN ENSEMBLE DE SERVICES DONT UNE PROTECTION JURIDIQUE

Faites-nous remonter toutes vos remarques et si vous avez des sujets spécifiques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante [cfecgc.lamondiale@yahoo.fr](mailto:cfecgc.lamondiale@yahoo.fr)